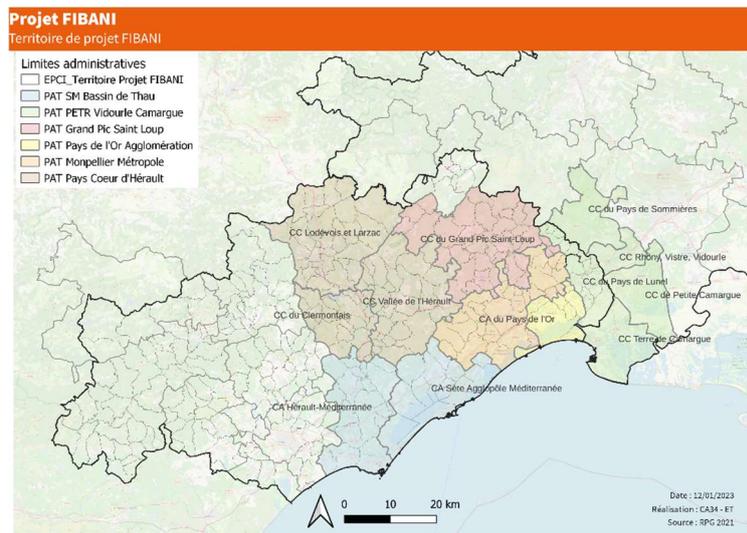


Annexe 2 – La démarche FIBANI

FIBANI, Filières à Bas Niveau d'Impact sont des productions agricoles engagées dans une démarche qui vise **des objectifs environnementaux de préservation de l'eau et d'adaptation au changement climatique tout en permettant la résilience alimentaire des territoires sur lesquels elles sont implantées.**

Cette démarche a été engagée en 2022 par la Métropole de Montpellier Méditerranée (3M) et ses partenaires. Elle est déployée avec ses territoires voisins et soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Une première phase d'études marché et technico économique et ont mis en évidence l'opportunité de cibler cette démarche sur la production de **céréales rustiques (Blés anciens, petit épeautre) et les légumineuses (Lentilles, Pois chiches).**

Actuellement, l'ensemble des acteurs de ces futures filières sont rencontrés, dont un groupe d'agriculteurs intéressés par la démarche.

L'accompagnement agronomique individuel des exploitants intéressés par ces cultures est pris en charge par 3M.

Pour plus d'information sur les FIBANI : : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_104435/fr/retour-d-experience-developpement-de-fibani-etude-d-opportunit-e-agricole-de-deploiement-de-filieres-a-bas-niveau-d-impact-34

Pour de l'information générique sur les filières biologiques territorialisées impulsées par les collectivités : <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2022/09/Guides-des-filieres-bio-territorialisees-FNAB-2022.pdf>

